

Tableau 306 Règle de 72

Cette règle fort simple démontre le temps qu'il faut à une somme d'argent pour doubler, quadrupler, se multiplier par huit, etc. **en supposant aucune nouvelle contribution ou ajout d'argent.** Cette règle s'applique dans un environnement sans impôt (comme à l'intérieur d'un REER ou d'un CELI). Il s'agit simplement de diviser 72 par le taux de rendement (constant) pour déterminer le nombre d'années nécessaire à une somme d'argent pour doubler, quadrupler, etc.

RÈGLE DE 72 UN MONTANT DE 50 000 \$						
Aura une valeur de	<u>72</u> 12 %	<u>72</u> 10 %	<u>72</u> 8 %	<u>72</u> 6 %	<u>72</u> 4 %	<u>72</u> 2 %
100 000 \$	6 ans	7,2 ans	9 ans	12 ans	18 ans	36 ans
200 000 \$	12 ans	14,4 ans	18 ans	24 ans	36 ans	72 ans
400 000 \$	18 ans	21,6 ans	27 ans	36 ans	54 ans	108 ans

Notes du
CQFF

N'oubliez pas que cette règle ne tient pas compte de l'inflation. Ainsi, bien que la valeur nominale du capital doublera, ce ne sera pas nécessairement le cas du pouvoir d'achat. Il s'agit donc d'un élément important à considérer dans l'analyse du capital disponible dans le futur.